



©Y. Renouf

## Rôle écologique :

### Concentrateur de biodiversité :

Les récifs abritent un grand nombre d'espèces (richesse spécifique) en raison des multiples anfractuosités, fissures et autres micro-habitats.

De nombreux invertébrés s'y installent et s'y développent, soit directement sur les parois récifales, soit dans les tubes inhabités.

Dans la baie du Mont-Saint-Michel, des études ont révélé que le nombre d'espèces était en moyenne de cinq à dix fois plus important dans les récifs que dans les sédiments meubles qui le bordent.

### Une place spéciale dans l'écosystème

La quantité d'eau filtrée par un individu de *Sabellaria alveolata* pour se nourrir est très faible, mais les densités rencontrées (parfois plus de 30 000 individus/m<sup>2</sup>) font des récifs d'Hermelles de véritables filtres biologiques. Il a été calculé qu'un mètre carré de récif pouvait filtrer en moyenne plus de 50 litres d'eau par heure.

Ces petits vers représentent également une nourriture pour de nombreux crabes, poissons de roche, et même quelque poisson plat.

Source : IFREMER projet REEHAB

POUR EN SAVOIR PLUS :  
[HTTPS://WWW.NORMANDIE.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR/ARRETE-INTER-PREFECTORAL-PORTANT-PROTECTION-DE-L-A5800.HTML](https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/arrete-inter-prefectoral-portant-protection-de-l-a5800.html)



©Y. Renouf



07 85 77 90 26



mediation-estran@associationavril.org

Nav&co est une application mobile gratuite, affiche les avertissements et informe l'usagers zones soumises à réglementation. Une application intéressante pour visualiser les périmètres réglementés



Ne pas jeter sur la voie publique

## Réglementation sur les hermelles à Champeaux



©Y. Renouf

## APHN : ARRÊTÉ DE PROTECTION D'HABITAT NATUREL



## RÉSUMÉ

(en lien avec la pêche à pied) :

### Les interdictions sur l'ensemble du site :

- les activités de pêche maritime embarquée, à l'exception de la pêche à la ligne.
- la pêche sous-marine
- le piétinement, y compris par les animaux domestiques, de l'ensemble des formations récifales, quelles que soient leurs tailles (boules, platiers, plaquage), posées sur le sable, sur les platiers rocheux et dans l'eau.
- toute altération, dégradation ou destruction des récifs d'hermelles

### Les interdictions sur la zone côtière (zone bleue) :

- toutes les activités de pêche à pied à l'intérieur des récifs d'hermelles et à au moins 3 mètres de leur pourtour extérieur.
- tout prélèvement d'organismes animaux ou végétaux, fixés ou mobiles sur et dans les formations récifales quelles que soient leurs tailles, leurs formes et leurs états.

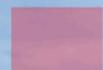
### Les interdictions sur la zone au large (zone violette) :

- toutes les activités de pêche à pied

## CARTE ET DÉLIMITATION DU SECTEUR PROTÉGÉ :

Les zones ne sont pas encore délimitées visuellement sur le site. Pour se repérer, vous pouvez observer deux parties du récif. La première, relativement proche des falaises. Puis la deuxième, qui comprend le récif plus au large. Les deux sont séparés par un grand banc de sable.

### Dans la zone côtière (zone bleue) :



Distance de protection de 3 mètres  
(interdiction de pêche)



Zone de non destruction ou altération  
(récifs)

